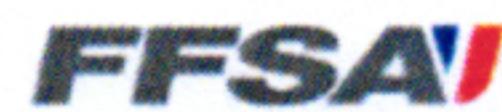


# 16ème Rallye National Monts et Coteaux 2025

## 14ème Rallye V.H.C Monts et Coteaux 2025

SAINT LAURENT D'AGNY - France

7 - 8 NOVEMBRE 2025



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

Date : 08.11.2025

Heure : 16:05

Objet : Décision des Commissaires Sportifs No 1

Document No : 2.5

De : Le Collège des Commissaires

A : Tous les Officiels et Concurrents

**Les Commissaires Sportifs après avoir reçu un rapport du Directeur de Course, ont considéré les points suivants et déterminé ce qui suit :**

**Les faits** Les équipages des voitures n° 57, 107, 86 et 72 ont été gênés ou bloqués, suite à la sortie de route du concurrent n° 71 dans l'épreuve spéciale N° 7.

**Décision** Les commissaires sportifs ont attribué aux concurrents gênés ou bloqués sur l'incident, à savoir les N° 57, 107, 86 et 72 les temps forfaiteurs suivant conformément à l'article 7.5.16 du règlement standard des rallyes.

N° 57 : 09:06.7  
N° 107 : 09:08.1  
N° 86 : 09:14.9  
N° 72 : 09:08.7

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des Commissaires Sportifs, conformément aux prescriptions générales FFSA 2025 chapitre VIII.  
APPELS - A. Droit d'appel.

**Hervé BESSON**  
Président du Collège  
des Commissaires Sportifs

**Jean-Carl ANNOVAZZI**  
Commissaire Sportif

**Marie-Noëlle FAURE**  
Commissaire Sportif